



Mon assureur ne reconnaît pas la tempête KLAUS

Par rehouma, le **03/03/2009 à 21:44**

Bonjour,

Suite à la tempête Klaus du 24/02/2009, j'ai eu des dégâts dans la chaufferie, où se trouve aussi la fosse septique et la pompe de relevage. À cause d'une coupure du courant de quatre jours : la pompe est hors service, ce qui a causé le débordement de la fosse septique et par la suite l'enfoncement de celle-ci et la détérioration, le béton autour de la fosse commence à s'effriter.

J'ai contacté mon Assurance Mutant par lettre R.C.

LE 19/02/2009

Mon assureur me répond : votre problème est avec EDF et non avec nous, et le vent n'a pas atteint les 100 km/h, mais par contre on peut vous assister juridiquement.

Bizarre, Météo France affirme que la tempête a balayé la Gironde avec un vent de 120 à 140 km/h, et que la Gironde est parmi les départements les plus touchés par la tempête.

Que dois-je faire s'il vous plaît, car mon problème s'aggrave de jours en jours.

Je vous prie de croire, Monsieur, Madame, à l'expression de ma considération distinguée.